



AGENCE RÉGIONALE  
**BIODIVERSITÉ**  
**ENVIRONNEMENT**  
*Naturellement Sud*

# Comment réaliser **SON PLAN LOCAL** **POUR LA BIODIVERSITÉ ?**

Guide

Collection technique

# Préambule

Ce document est le fruit d'une réflexion initiée en 2021 entre l'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement [ARBE], l'Office français de la biodiversité [OFB] et la Métropole Aix-Marseille-Provence\* pour permettre de développer des plans locaux pour la biodiversité dans les territoires. En effet, la biodiversité fait souvent l'objet d'actions ponctuelles, sous l'angle de la sensibilisation ou d'une connaissance patrimoniale pour valoriser le territoire sans réelle vision stratégique.

Elle est peu souvent prise en compte comme un projet de territoire permettant de répondre aux enjeux de préservation des ressources, d'adaptation au changement climatique ou de maintien d'une qualité de vie.

Ce document vise à encourager les collectivités à aller plus loin et à mettre en œuvre de véritables plans locaux pour la biodiversité. Il détaille le contenu d'un plan local pour la biodiversité, les étapes de sa réalisation et fournit des exemples concrets de collectivités qui ont pu aboutir. Tout au long de ce document, des dispositifs et outils sont à votre disposition pour vous appuyer dans votre réflexion. En particulier, le dispositif « Territoires engagés pour la nature » [TEN], animé en région par l'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement [ARBE] et piloté par un collectif régional composé de l'OFB, de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement [DREAL], de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt [DRAAF] et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, permet d'être accompagné dans la réalisation d'un plan d'actions pendant trois ans en s'appuyant sur l'expertise technique de l'Agence et de ses partenaires.

\* La Métropole Aix-Marseille-Provence (service Biodiversité) a contribué à la réalisation de ce document.

# Sommaire

- |   |          |   |      |
|---|----------|---|------|
|    | <b>1</b> | <b>POURQUOI S'ENGAGER</b><br>DANS UN PLAN LOCAL POUR LA BIODIVERSITÉ ?        | p.4  |
|    | <b>2</b> | <b>C'EST QUOI UN PLAN LOCAL</b><br>EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ ?             | p.6  |
|   | <b>3</b> | <b>COMMENT FAIRE ?</b><br>LES DIFFÉRENTES ÉTAPES                              | p.8  |
|  | <b>4</b> | <b>ILS L'ONT FAIT, POURQUOI PAS VOUS ?</b><br>DES EXEMPLES DE PLAN D' ACTIONS | p.12 |
|  | <b>5</b> | <b>À VOUS DE JOUER !</b><br>LES DISPOSITIFS ET LES FINANCEMENTS               | p.22 |

Direction de la publication : Anne CLAUDIUS-PETIT, présidente de l'ARBE - Direction : Audrey MICHEL, ARBE - Responsable édition : Audrey GLORIAN, ARBE - Suivi édition : Alexandra ACCA, ARBE

**Rédaction** : Thomas FOUREST - **Comité de relecture** : Aurélie RUFINATTI et Stéphanie GARRIDO, ARBE - David MOULIN et Dominique BEAUDOU, OFB - Sylvaine IZE, DREAL - Sarah JEANROY, Région SUD - Marion DI LIELLO, Justine LAPRAND, Métropole Nice Côte d'Azur

Crédits photos : Couverture : iStockphoto.com/dominiquekolf, P. 13 et 15 Ville de la Roche-sur-Yon, P. 17 Aurélien Huguet, P. 18 Ville de la Roquebrussanne, P. 19 Fausse veloutée côtière - Olivier Gargominy, Tulipe du midi - Thierry Darmuzey, PNR Sainte Baume, P. 20 Chevêche d'Athéna - LPO PACA, Lucane cerf-volant - Stephane Bence, CEN PACA Aix Marseille Provence

Création graphique : Studio ALYEN - octobre 2023

Impression : Imprimerie Vallière / imprimé sur papier recyclé



# 1

## POURQUOI S'ENGAGER DANS UN PLAN LOCAL POUR LA BIODIVERSITÉ ?

Le constat n'est plus à démontrer : la biodiversité décline au niveau mondial, au niveau national et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas une exception. Les chiffres de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques [IPBES], de l'Observatoire national de la biodiversité [ONB] et de l'Observatoire régional de la biodiversité [ORB], en attestent.

### → **Les principales menaces** qui pèsent sur la biodiversité sont bien identifiées :

- › les changements d'usage des terres et de la mer,
- › l'exploitation directe de certains organismes,
- › les changements climatiques,
- › les pollutions,
- › les espèces exotiques envahissantes.

Ces menaces sont toutes causées par les activités humaines.

Les services rendus par des écosystèmes en bon état de conservation sont connus et reconnus. Notre santé dépend de la santé de nos écosystèmes, c'est le concept dit « One Health<sup>1</sup> » .

Aujourd'hui, 8 français sur 10 se sentent concernés par l'état de la biodiversité (source Bilan 2020 de l'ONB<sup>2</sup>).

Les collectivités sont au premier rang pour enrayer cette perte de biodiversité mais sont souvent démunies face au sujet, aux actions à mener pour répondre à ce vaste défi qui semble parfois loin des préoccupations de l'échelon communal.

**Alors comment passer à l'action ? Comment contribuer à la préservation de notre biodiversité sans se disperser et en étant le plus efficace possible ?**

L'élaboration d'un plan local pour la biodiversité est une réponse possible.

**Ce document permet de donner un cadre méthodologique et des exemples de réalisation pour guider le plus grand nombre au passage à l'action.**

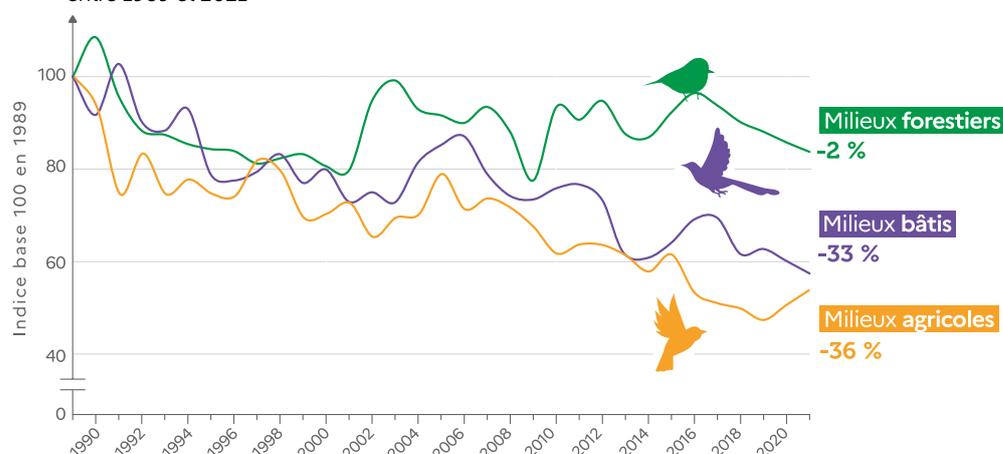
1. <https://www.inrae.fr/alimentation-sante-globale/one-health-seule-sante>

2. [https://naturefrance.fr/sites/default/files/2021-01/PublicationONB\\_2020\\_V14\\_compresse\\_0.pdf](https://naturefrance.fr/sites/default/files/2021-01/PublicationONB_2020_V14_compresse_0.pdf)



### Chiffres de l'Observatoire national de la biodiversité

Évolution de l'abondance des populations d'oiseaux communs spécialistes en métropole entre 1989 et 2021

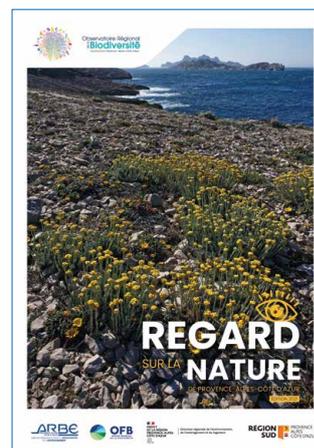


Source : Programme STOC de Vigie Nature  
 Traitement : CESCO - PatriNat, janv. 2023

Observatoire national  
de la biodiversité :



L'Observatoire régional  
de la biodiversité  
co-piloté par l'ARBE.  
État sur la nature en région :  
« Regard sur la nature 2021 »



## → À quelle échelle élaborer mon plan local pour la biodiversité ?

La question de l'échelle d'actions est souvent posée. Sur un sujet comme celui de la biodiversité, un territoire trop vaste ne permettra pas d'appréhender les réalités complexes du fonctionnement du vivant sur le terrain. A contrario, un territoire trop petit, s'il offre la possibilité d'avoir des données sur la connaissance plus complètes et précises, ne permet pas d'appréhender des enjeux majeurs en termes de fonctionnalités de milieux.

In fine, **l'intercommunalité s'avère souvent être le territoire stratégique pour la définition et la mise en œuvre d'un projet en faveur de la biodiversité**, permettant d'appréhender l'état de la biodiversité et d'apprécier les connexions entre les milieux naturels des différentes communes. **De son côté, l'échelle communale constitue l'échelon adapté et complémentaire de l'échelon intercommunal pour l'action opérationnelle.**



# 2

## C'EST QUOI UN PLAN LOCAL EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ ?



## → Un plan local en faveur de la biodiversité se traduit par des actions concrètes à l'échelle d'un territoire cohérent

Il consiste en :

- › l'établissement d'un diagnostic de la biodiversité du territoire qui repose sur une synthèse des connaissances existantes et l'acquisition de connaissances complémentaires ;
- › l'identification des pressions exercées sur la biodiversité (artificialisation, pollutions, espèces exotiques envahissantes, dérangement...);
- › l'identification des enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité, ainsi que du potentiel d'accueil de cette dernière sur le territoire ;
- › au regard de ces enjeux, la définition d'objectifs (à court ou moyen terme) ;
- › l'élaboration d'un plan d'actions permettant d'atteindre les objectifs retenus ;
- › la mise en œuvre de ce plan d'actions son suivi et son évaluation.

## → Les 8 recommandations préalables avant de s'engager

- › convaincre le conseil municipal ou communautaire et les services de l'intérêt du projet (formation, argumentaire),
- › définir la gouvernance au sein de la collectivité (comité de pilotage...) et monter une équipe projet., nommer un référent en charge du suivi du plan,
- › Approuver le lancement de la démarche via le vote d'une délibération de la collectivité,
- › définir les moyens disponibles (documents techniques existants, financiers, ressources humaines),
- › faire le lien avec les compétences de la collectivité (transversalité des services),
- › faire l'état des lieux des actions existantes sur la collectivité,
- › faire le lien avec les partenariats et les acteurs du territoire,
- › prévoir une concertation avec les habitants.

POUR EN SAVOIR +



**Projets territoriaux  
en faveur de la biodiversité**  
par l'Agence Bretonne de la Biodiversité





# 3

## COMMENT FAIRE ? LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

### ÉTAPE 1

#### Le diagnostic écologique préalable à l'action

#### → Réaliser la synthèse de l'existant : où trouver les données biodiversité ? Comment les mobiliser ?

*Possibilité de réaliser cette synthèse en régie si compétence et disponibilité suffisantes au sein de la collectivité.*

La consultation des données naturalistes sur la plateforme régionale SILENE qui fournit des données de présence des espèces, et des cartographies d'habitats et des zonages réglementaires ou contractuels sur le site de la DREAL, constitue la première étape de votre diagnostic écologique. Par ailleurs, la prise en compte des continuités écologiques au travers des cartographies et recommandations du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires [SRADDET] et du Schéma de cohérence territoriale [SCOT] est une première étape pour identifier les enjeux en termes de continuités écologiques. Pour certains territoires en région (Métropole Aix-Marseille-Provence, territoire de Parcs naturels régionaux, Métropole Toulon Provence Méditerranée...) des synthèses existent. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des services thématiques.

#### POUR EN SAVOIR +



**SILENE\*** : Site Internet : <https://silene.eu/>

Contact : [contact@silene.eu](mailto:contact@silene.eu)

**Les zonages sur l'Environnement, les périmètres réglementaire, gérés et les zonages d'inventaires** : Site de la DREAL

Provence-Alpes-Côte d'Azur :

<https://www.batrame-paca.fr/>

**Atlas Métropolitain de la Biodiversité Aix-Marseille-Provence :**

Site Internet : <https://ampmetropole.fr/atlas-de-la-biodiversite/>

Contact : [biodiversite@ampmetropole.fr](mailto:biodiversite@ampmetropole.fr)

Vous pouvez vous faire accompagner sur cette partie par différentes associations naturalistes ou bureaux d'études.

Du fait de son expertise dans le domaine des espèces et des habitats, un écologue est en mesure d'identifier les lacunes de connaissances de manière scientifique. En outre, cette connaissance précise des habitats naturels permet d'estimer plus finement les potentialités d'accueil du territoire pour les différentes espèces considérées.

\* SILENE est la plateforme régionale du Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine naturel [SINP].

Le SINP est un programme national, porté par le Ministère en charge de l'Environnement visant à favoriser une synergie entre les acteurs pour la production, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des données sur la biodiversité. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, il est piloté par la DREAL avec l'appui de la Région et de l'OFB. L'animation en est confié au CEN-PACA et le CBNA assure la mission de « coordinateur technique-administrateur système ».

## → Quels inventaires complémentaires à engager ?

Sur la base de cette synthèse, un travail de priorisation doit être réalisé pour identifier les éventuels inventaires complémentaires à réaliser afin d'améliorer cette connaissance, en fonction des lacunes identifiées, des enjeux du territoire et des projets de la collectivité. Il est fortement recommandé sur cette partie de se faire accompagner par une expertise naturaliste. Les critères de priorisation dépendent du territoire et peuvent être de plusieurs ordres :

- › la valeur patrimoniale (compléments d'informations sur les espèces protégées, ou habitats prioritaires...),
- › la fonctionnalité des milieux en lien avec les continuités écologiques (trames verte et bleue, trame noire, trame turquoise...),
- › les pressions (zone d'urbanisation future, projet d'aménagement...).

Cette stratégie d'acquisition permet ainsi d'identifier des secteurs ou/et des taxons à inventorier en priorité. Elle doit pouvoir s'inscrire dans le temps afin d'identifier des tendances, des évolutions qui permettent d'évaluer les actions de la collectivité.

POUR EN SAVOIR +



### Les Atlas de la biodiversité communale [ABC], un outil pour cette 1<sup>ère</sup> étape

Ils permettent de connaître, préserver et valoriser son patrimoine naturel.

L'ABC est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné.

Site Internet des ABC



Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune ou d'une intercommunalité

(élus, citoyens, associations, entreprises....) en faveur de la préservation du patrimoine naturel.

La réalisation de cet inventaire permet ainsi de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire afin de faciliter leurs intégrations dans les démarches d'aménagement et de gestion et d'élaborer un plan local pour la biodiversité.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur plus de cinquante territoires sont engagés dans ces démarches allant de la Métropole Aix-Marseille-Provence à de plus petits territoires comme les communes de Noyers-sur-Jabron, de La Motte-du-Caire ou du Lauzet-Ubaye.



**LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE L'ABC**

- 1 Rassembler et analyser les **connaissances existantes**
- 2 **Définir les besoins** pour la conduite des inventaires
- 3 Réaliser les **inventaires**

- 6 **Se concerter** pour la mise en place d'actions de préservation de la biodiversité
- 5 **Animer** la démarche auprès du grand public (en continu)
- 4 **Cartographier** les enjeux de biodiversité

- 7 **Restituer** et diffuser les résultats
- 8 Intégrer les enjeux dans les **décisions et politiques publiques**



### L'Atlas de la biodiversité communale. Pour connaître, préserver et sauvegarder la biodiversité de son territoire :

<https://abc.naturefrance.fr/documents/latlas-de-la-biodiversite-communale-pour-connaître-preserver-et-sauvegarder-la>



## → Comment identifier les enjeux ?

Une fois le diagnostic de la biodiversité du territoire réalisé, vient la phase d'identification des enjeux et de leur hiérarchisation (espaces à enjeux supra-locaux et espaces à enjeux locaux). Sur la biodiversité, différentes catégories d'enjeux géographiques et/ou thématiques co-existent :

- › enjeu de **préservation et/ou de restauration** : stations d'espèces protégées, habitats d'intérêt communautaire, continuités écologiques à préserver ou restaurer,
- › enjeu de **connaissance** : malgré le diagnostic et les inventaires réalisés, la connaissance reste nécessairement partielle. Une programmation dans le temps de secteurs ou taxons complémentaires à inventorier peut être prévue,
- › enjeu de **sensibilisation/éducation** : appropriation du sujet par les différents acteurs, compréhension et acceptation des actions envisagées,
- › enjeu d'**intégration de la biodiversité dans les autres politiques publiques** : préserver durablement le patrimoine naturel dans les documents d'urbanisme, sécuriser les projets d'aménagements futurs, aménager en intégrant la biodiversité, revégétaliser les centres-villes, désimpermeabiliser et gérer durablement les eaux de pluie, adopter une gestion écologique des espaces verts, adapter l'éclairage public, etc.

Le croisement des secteurs à enjeux écologiques et des secteurs concernés par l'urbanisation, le développement d'activités économiques ou des infrastructures, etc. permet de mettre en lumière les enjeux d'intégration de la biodiversité dans les politiques d'aménagement du territoire.

## → Pour conclure

La finalité du diagnostic est d'objectiver l'état de la biodiversité du territoire, pour partager les enjeux entre les élu·e·s, les services de la collectivité, les différents acteurs associés au diagnostic et les citoyen-ne·s. L'ensemble de cette étape peut s'inscrire dans la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale [ABC].



### Comment mobiliser les différents acteurs de mon territoire au long de l'élaboration du plan ?

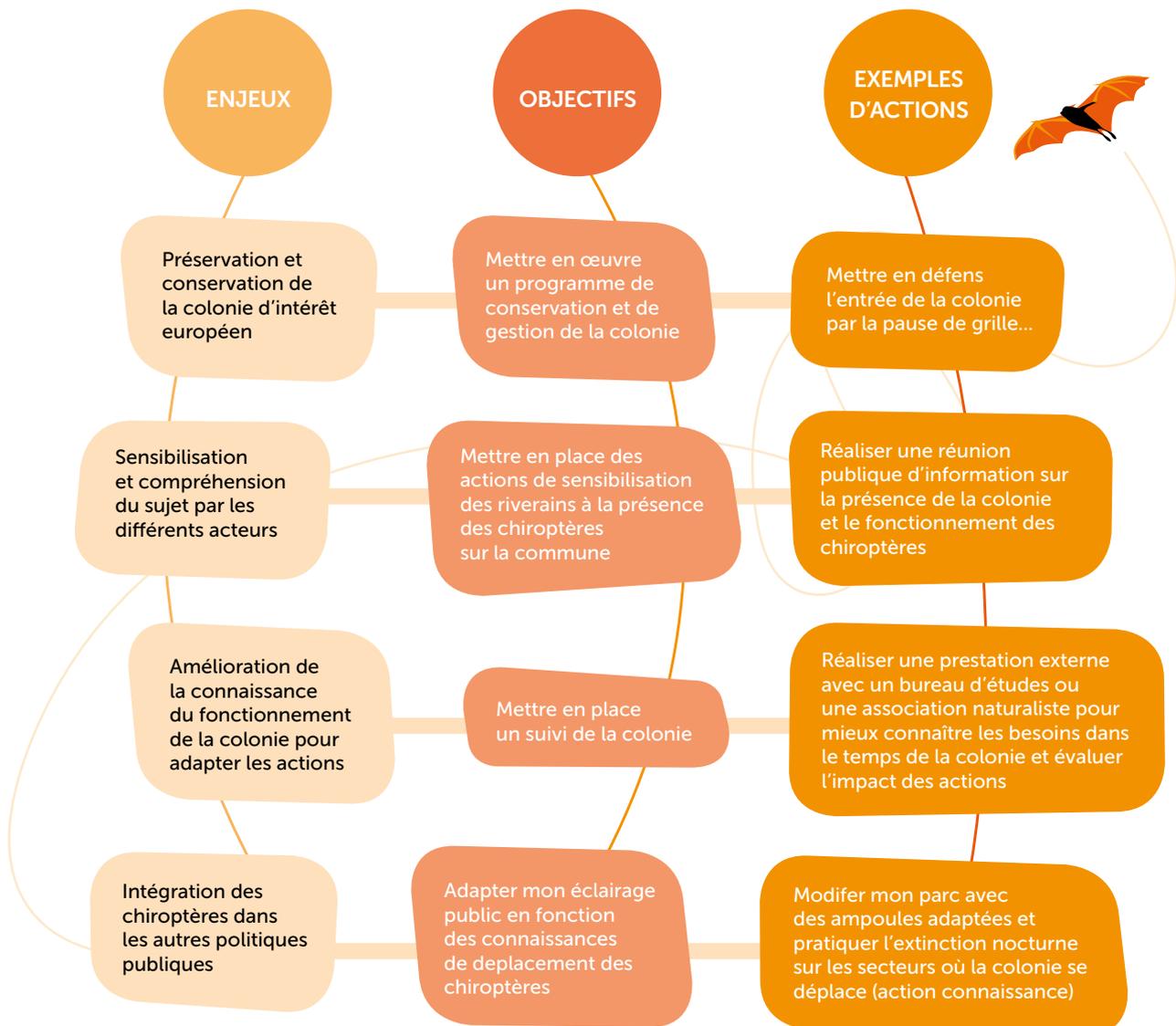
- › **co-construire avec les acteurs de mon territoire** : démarches BIODIVACTES : [https://cen-paca.org/wp-content/uploads/2022/06/CEN-PACA-BIODIV\\_ACTES-1.pdf](https://cen-paca.org/wp-content/uploads/2022/06/CEN-PACA-BIODIV_ACTES-1.pdf)
- › **diagnostic** : lors des phases d'inventaires en mobilisant les outils de sciences participatives  
Site ressources : - Portail OPEN sur les sciences participatives : <https://www.open-sciences-participatives.org/home/>
- › **définition des enjeux, des objectifs et du plan d'actions** : réunion ou évènement de restitution  
Exemple d'outils : <https://www.fresquedelabiodiversite.org/>  
Retrouver des ressources sur la page : <https://www.arbe-regionsud.org/4856-ressources-eedd.html>

## ÉTAPE 2

### Élaborer son plan d'actions

En fonction des enjeux identifiés et de leurs localisations, un travail d'identification des objectifs à atteindre pour répondre à ces enjeux doit être réalisé et priorisé. Enfin, la définition d'actions concrètes réalistes pour répondre à ces objectifs doit être proposée. Ce travail doit se conduire en concertation ou co-construction avec les acteurs concernés par l'enjeu identifié (socio-professionnels, habitants, services de la collectivité concernés). Afin de partager une vision commune du sujet, la démarche BIODIV'ACTES en région, portée par le Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur [CEN-PACA] et l'OFB, a permis d'élaborer un guide pour co-construire un plan d'actions sur la biodiversité. Des formations ou des outils de concertation existent également comme la fresque de la biodiversité.

Exemple théorique d'élaboration d'un plan d'actions issu d'un élément d'un diagnostic biodiversité : **présence d'une colonie de chiroptères sur la commune**





# 4

## ILS L'ONT FAIT, POURQUOI PAS VOUS ? DES EXEMPLES DE PLAN D' ACTIONS



**AVIGNON** (84)  
91 143 HABITANTS  
64,8 KM<sup>2</sup>

### De l'ABC à une démarche de planification favorable à la biodiversité

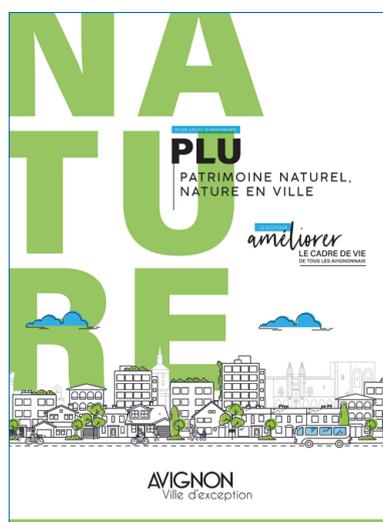
Avignon a réalisé en partenariat avec le CEN Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Centre permanent d'initiative pour l'environnement [CPIE] de Vaucluse, un Atlas de la biodiversité communale [ABC] entre 2017 et 2018. Avant les inventaires associés, 558 espèces végétales et 425 espèces animales étaient connues sur la commune. Ce travail a permis d'identifier 135 espèces supplémentaires pour la flore et 116 espèces supplémentaires pour la faune.

#### Au total, la commune comporte :

693 espèces végétales connues (données cumulées  $\geq$  2000 + 2018), dont :  
8 espèces protégées ; 35 espèces à enjeu fort de conservation ; 56 espèces envahissantes.

#### Ce travail d'actualisation des connaissances a également permis d'identifier 4 secteurs à enjeux :

- › l'île de la Barthelasse,
- › la Durance,
- › les prairies humides de Montfavet,
- › le Mont de Vergue.



En parallèle de cet ABC, la commune d'Avignon a révisé son Plan local d'urbanisme [PLU] en tenant compte des enjeux identifiés dans celui-ci. Le PLU d'Avignon arrêté en Conseil Municipal le 18 décembre 2021, intègre différents outils permettant de protéger et développer la biodiversité :

- › un Coefficient de Biotope par Surface [CBS] a été intégré en complément du coefficient de pleine terre et permettra de favoriser la nature en ville. Ce coefficient a été adapté en fonction des secteurs à enjeux identifiés dans l'ABC,
- › la réglementation sur les clôtures a également été revue afin de favoriser leur végétalisation et le passage de la petite faune,
- › une annexe réglementaire sur les espèces végétales adaptées au climat méditerranéen a également été créée.

Plus globalement, des zonages et des protections spécifiques ont été mis en place pour protéger les espaces représentant des enjeux importants pour la biodiversité identifiés, entre autres, dans l'Atlas de la Biodiversité : foins de Montfavet, espaces constituant des continuités écologiques en zone urbaine, arbres remarquables, alignements d'arbres etc.

Les zones constructibles ont, par ailleurs, été définies en fonction du juste besoin sur un principe de sobriété foncière conduisant ainsi à l'absence de déclassement de zones agricoles par rapport au document d'urbanisme précédent et au reclassement de 39 ha de zones à urbaniser en zone agricole.

Enfin, à travers 9 orientations d'aménagement et de programmation [OAP] sectorielles et 1 OAP thématique sur les modes actifs, le PLU impose la création de cœurs d'îlots végétalisés et de rendre perméables et végétalisés les modes de déplacement doux et les modes actifs permettant ainsi de compléter les leviers visant à lutter contre les îlots de chaleur et favoriser la biodiversité en ville.

POUR EN SAVOIR +



**Plan local d'urbanisme (PLU)  
ville d'Avignon :**



**Guide PLU(i)  
et biodiversité  
édité par l'ARBE :**



**LA ROCHE-SUR-YON (85)**  
54 766 HABITANTS  
87,5 KM<sup>2</sup>

## De la cartographie des trames verte et bleue au plan biodiversité

La commune de la Roche-sur-Yon mène depuis plusieurs années un travail d'observation de la biodiversité et de qualité des milieux de son territoire.

**2008-2009** : inventaire faune-flore-habitat sur 11 sites naturels majeurs de La Roche-sur-Yon

**2011-2012** : inventaire zones humides et contrat nature régional

**2013-2015** : inventaire haies, boisements et mares (AAP régional Bocage Région)

**2016** : la commune se lance dans l'élaboration en interne d'un diagnostic trames verte et bleue qui a permis à la collectivité d'identifier des enjeux par sous-trame sur son territoire :

- trame bocagère,
- trame humide,
- trame boisée.



## → Ce travail a permis d'identifier 4 objectifs d'où découle un plan d'actions biodiversité 2017-2021 puis 2022-2026 :

### **AXE 1 : Préserver et améliorer la trame verte par une conservation du bocage Yonnais**

- › restaurer des zones bocagères : identification et réhabilitation de haies nécessitant une intervention sur du foncier public,
- › rédiger des prescriptions environnementales lors des renouvellements des baux ruraux en faveur de la biodiversité (maintien de prairies permanentes, des mares, gestion raisonnée des haies...),
- › convertir des sites à faible intérêt biologique en habitats plus favorables (peupleraie prairie humide),
- › gérer de manière plus responsable certains espaces de la ville et les labelliser en refuge LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux).

### **AXE 2 : Favoriser le retour de la nature en ville en confortant les trames verte et bleue urbaines**

- › végétaliser davantage l'espace public : végétalisation des cimetières 0 phyto, plan patrimoine arboré,
- › équiper les bâtiments publics de dispositifs favorables à la biodiversité : ruches, nichoirs à chauve-souris et oiseaux,
- › accompagner le réseau de jardins partagés,
- › intégrer la problématique de la trame noire,
- › créer un parc naturel urbain.

### **AXE 3 : Renforcer la place de la trame bleue par une amélioration de la qualité de toutes les masses d'eau**

- › mener des opérations de restauration ou d'entretien des mares et des cours d'eau ( finition tertiaire de station d'épuration des eaux usées collecte sortie de drain),
- › engager un vaste programme de restauration de la continuité écologique des cours d'eau (libre circulation sédimentaire et piscicole) avec l'intervention sur 30 ouvrages sur 30 km de cours d'eau,
- › suivre la qualité des eaux sur 9 stations des cours d'eau de la Ville.

### **AXE 4 : Sensibiliser et former à la biodiversité**

- › 2 mois d'animations sur la biodiversité en 2017 dont « les 24 h de la biodiversité »,
- › un programme de sciences participatives 2019-2020 reconduit les 3 dernières années,
- › plus de 10 animations/an via une convention Ville/LPO,
- › la formation et la sensibilisation des agents en interne (journées thématiques, accompagnement à la déclinaison de la séquence Éviter Réduire Compenser).

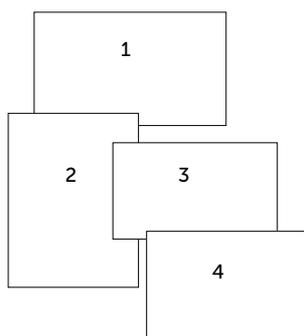
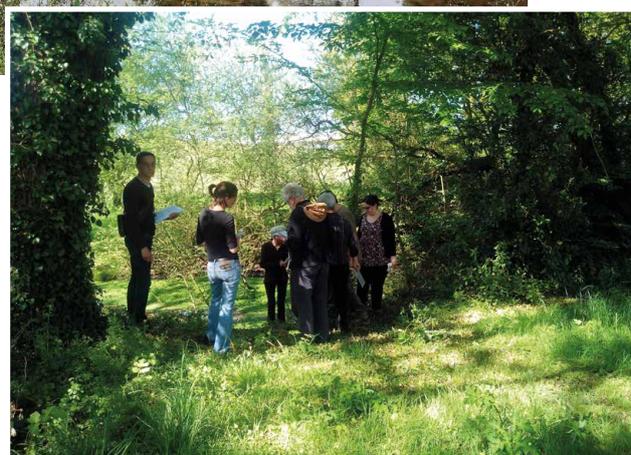
Ce travail a été récompensé en 2021 par la remise du prix capitale française de la biodiversité sur le thème « Eau et Biodiversité ».

La commune souhaite poursuivre cette dynamique en mettant à jour sa connaissance par la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale [ABC]. La commune a également souhaité élaborer un nouveau plan d'actions sur 2022-2026 avec l'élargissement de la réflexion à l'échelle communautaire via le dispositif « Territoires engagés pour la nature ».



 **Site internet de la ville :**

**POUR EN SAVOIR +**

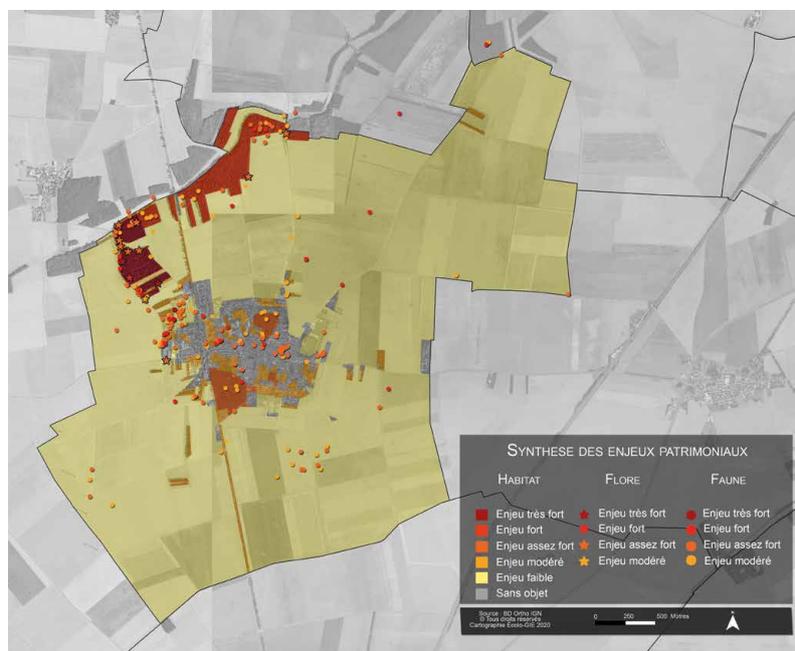
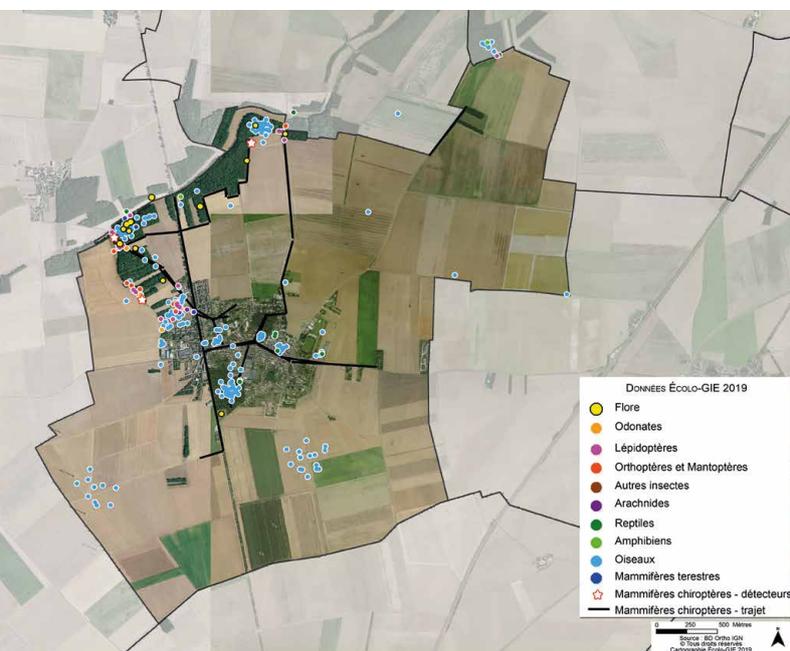



- 1 - **Axe 2.** Favoriser le retour de la nature en ville en confortant les trames verte et bleue urbaines
- 2 - **Axe 3.** Renforcer la place de la trame bleue par une amélioration de la qualité de toutes les masses d'eau
- 3 - **Axe 3.** Engager un vaste programme de restauration de la continuité écologique des cours d'eau.
- 4 - **Axe 4.** Formation mares par la LPO

## De la réalisation d'un ABC vers un plan d'actions biodiversité

La commune de Pussay se situe en limite Sud-Ouest de l'Île-de-France, à plus de 60 km de Paris. Elle est très largement agricole et se trouve à l'extrémité amont de la vallée de la Juine et de ses affluents qui constituent un arc boisé sur la commune.

Entre 2018 et 2020, accompagnée par un bureau d'études, la commune a réalisé un Atlas de la biodiversité communale [ABC] qui lui a permis de faire un état des lieux des connaissances actuelles de son patrimoine naturel (habitats, faune, flore) complété par des inventaires. Cette connaissance a mis en avant les enjeux et les priorités sur le territoire de la commune :



**La vallée de Thionville** constitue un enjeu fort, localement très fort (au sud de la route de Grandville)

**La mosaïque agro-environnementale** constitue globalement un enjeu assez fort

**Les milieux urbanisés** constituent globalement un enjeu modéré

**Les grandes cultures** constituent globalement un enjeu assez faible

La réalisation de l'ABC a été accompagnée par toute une série d'actions de mobilisation visant à impliquer les habitants du village et des communes voisines dans une dynamique de préservation de la biodiversité locale. Des sorties nature, des projections/débats, des ateliers artistiques, des expositions photos ou encore des week-ends de bivouac nature ont été ainsi organisés. Ce travail a permis de révéler et d'objectiver sur le territoire de la commune, fortement influencé par les grandes cultures céréalières, un patrimoine naturel important considéré comme vulnérable ou en danger.

Sur la base de ce diagnostic, la commune s'est ensuite lancée dans la définition d'un projet sur trois ans (2020-2023) en articulation avec la Stratégie régionale pour la biodiversité 2020-2030 : « Ensemble, œuvrons pour la reconquête de la biodiversité à Pussay ».

@

POUR EN SAVOIR +

**Site internet de la ville :**



## → Objectifs du projet

- › **protéger et enrichir** la biodiversité sur la commune de Pussay, et plus particulièrement au niveau de la trame verte au nord-ouest de la commune avec une attention spécifique portée à :
    - la restauration de la continuité terrestre ;
    - la protection des pollinisateurs sauvages ;
    - la mise en place d'une trame noire pour protéger la faune nocturne ;
    - le développement de la biodiversité en milieu ouvert,
  - › **associer** les citoyens aux actions de préservation de la biodiversité communale,
  - › **développer** une bonne connaissance des enjeux de biodiversité communaux chez les citoyens de Pussay en transférant les connaissances acquises sur la biodiversité dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale réalisé en 2019.
- Ces objectifs ont ensuite été déclinés en plan d'actions pour la période 2020-2023.

## → Plan d'actions

- › **protéger**
  - Création d'un Espace Naturel Sensible [ENS] en partenariat avec le département de l'Essonne
  - Classement de la trame verte et zone agricole protégée
- › **enrichir**
  - Aménagement d'une mare dans un espace boisé classé
  - Restauration et création de pelouses calcicoles
  - Plantation de haies bocagères
  - Création d'une pépinière municipale et citoyenne
  - Gestion différenciée des lisières calcicoles
- › **valoriser**
  - Mise en place d'un parcours de la biodiversité
- › **sensibiliser**
  - Sorties pédagogiques autour de la biodiversité



- 1 - Orchis pourpre
- 2 - Crapaud commun
- 3 - Chryside enflammée
- 4 - Azuré des nerpruns

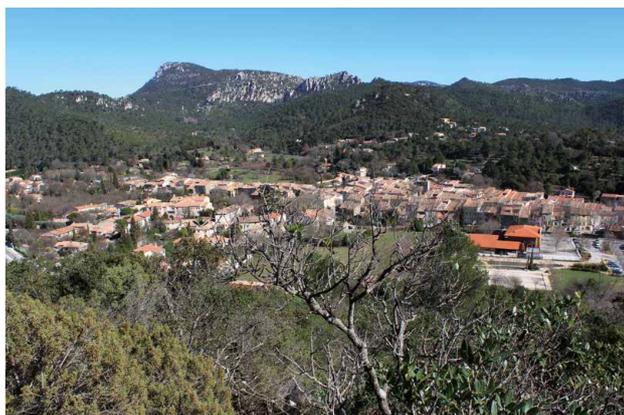
1	2	3	4
---	---	---	---



## De la réalisation d'un ABC vers un plan d'actions biodiversité

La commune de La Roquebrussanne, accompagnée par le Parc naturel régional de la Sainte-Baume [PNR], s'est engagée dans la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale entre 2018 et 2020. Cette démarche structurée et organisée par le PNR a permis d'accompagner sur ce territoire plusieurs communes dans l'amélioration des connaissances et faire des propositions d'actions pour améliorer la prise en compte du vivant dans les projets des communes.

Un ABC est une vision à « un instant T » du patrimoine naturel. Le Parc s'est appliqué dans la mesure du possible à replacer ce travail dans une image diachronique de l'évolution des milieux depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle afin d'avoir une vision de l'histoire récente des milieux actuels et permettre d'objectiver les choix des communes pour leur développement dans cette dynamique d'évolution.



Sur La Roquebrussanne, une synthèse des connaissances (habitats, analyse diachronique des paysages, faune, flore) et des inventaires complémentaires réalisés sur le territoire ont permis d'établir un diagnostic du territoire de la commune. Des réunions publiques, des sorties naturalistes, des inventaires naturalistes ont permis d'associer élus et citoyens à la démarche.

La commune est aujourd'hui principalement forestière (65 %) mais l'évolution depuis le 19<sup>ème</sup> siècle a montré une forte progression des espaces boisés de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle au début du 20<sup>ème</sup> siècle au dépend des zones agricoles. Quinze habitats présentent un intérêt écologique d'importance européenne.



➤ **1 834 espèces (flore et faune)** ont pu être identifiées sur le territoire de la commune comprenant :

- 111 espèces protégées
- 22 espèces menacées
- 61 espèces d'intérêt pour le territoire du PNR

Des estimations du niveau de connaissance pour chaque groupe d'espèces ont été également précisées afin d'orienter les éventuels efforts de prospection complémentaire à réaliser.

1 - Fausse-veloutée côtière

2 - Tulipe du midi

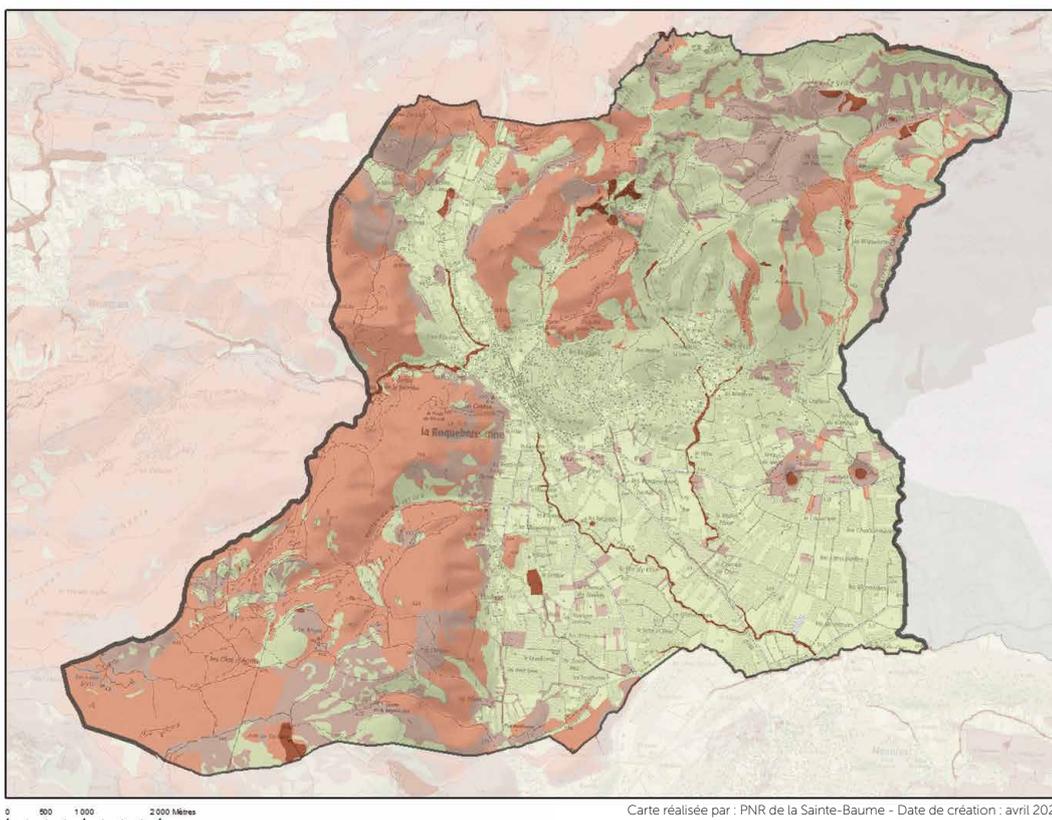
1	2
---	---



Pour chaque type de milieux (artificiels, forestiers, aquatiques humides, ouverts et semi-ouverts, rupestres, agricoles), des cartographies et des fiches espèces ont été réalisées afin d'identifier les habitats à enjeux, les espèces patrimoniales présentes, les secteurs à enjeux et des préconisations. Ce travail a abouti à une carte des enjeux ainsi que des propositions d'actions pour la commune.

➤ **atlas de la biodiversité de La Roquebrussane**

Carte 18 : Hiérarchisation des enjeux de la biodiversité de la commune



0 500 1000 2000 Mètres

Carte réalisée par : PNR de la Sainte-Baume - Date de création : avril 2020  
Sources : CBN Méditerranéen ; PNR Sainte-Baume - Fond : IGN Scan 25

Enjeu local : faible ■ Modéré ■ fort ■ Enjeu national fort : ■

ÉCHELLE	DIAGNOSTIC	ACTIONS POSSIBLES
PAYSAGES	Un fort potentiel de reconquête de la biodiversité de la plaine agricole de l'Issole	La création de la zone agricole protégée (ZAP) contribue au maintien de ces milieux.
		La conversion à l'agriculture biologique des grands domaines et de la coopérative est de nature à améliorer la richesse biologique de ces milieux <i>Chevêche d'Athéna &gt;</i>
		
		Enherbement permanent inter-rang (vignes, oliveraies, truffières)
		Maintien de pelouses permanentes (pacages)
		Plantations d'arbres isolés ou corniers, fruitiers principalement
	Choix de céréales « population » en grandes cultures	
	Plantations de haies	
	Des milieux aquatiques permanents ou temporaires à enjeu patrimonial très fort	La conversion à l'agriculture biologique des grands domaines et de la coopérative est de nature à améliorer la richesse biologique de ces milieux
		Maintien de bandes enherbées ou boisées tampons en interface avec les parcelles agricoles  Renforcer leur protection dans le document d'urbanisme (EBC article L.113-1 CU et R.113-1 CU et/ou comme élément du paysage L.151-23 et R.151-43 CU)
Une amélioration possible de milieux ouverts et semi-ouverts	Développement écopastoral (cf. Plan d'occupation pastorale intercommunale Provence verte)	
Des zones résidentielles qui peuvent être intéressantes pour la biodiversité patrimoniale	Éviter la densification urbaine (coefficient de biodiversité dans le PLU) et sensibiliser aux pratiques de jardinage écologiques	
MILIEUX	Les ponts sous voiries, particulièrement au-dessus de cours d'eau permanents hébergent probablement une faune patrimoniale	Inspecter avant tout travaux de restauration
	Un secteur de forêt communal où se développe une yeuseraie (forêt de chênes verts) mature	Maintenir des secteurs hors gestion sylvicole dans le plan d'aménagement communal.
	Un fort potentiel de maturation des forêts	Maintenir des îlots de sénescence et/ou des arbres à micro-habitats  <i>Lucane cerf-volant &gt;</i>
		
Le site des Orris très riche en biodiversité (falaises, arbres mature, source karstique)	Le refuge LPO mis en place par la municipalité est de nature à préserver cette richesse	

ÉCHELLE	DIAGNOSTIC	ACTIONS POSSIBLES
ESPÈCES	Plusieurs espèces de chauves-souris patrimoniales observées sur les contreforts de l'Agnis.	Maintenir la tranquillité des grottes surtout en hiver
		Proposer un accès estival aux chauves-souris dans le pigeonnier
	Certaines friches agricoles hébergent une faune protégée ou des espèces végétales messicoles	Maintien de l'enherbement permanent (fauche ou pâturage)
		Pratique de la fauche ou du pâturage tardif



**La commune a pu s'emparer de ce diagnostic pour mettre en œuvre un certain nombre d'actions en complément d'actions déjà engagées (zone agricole protégée...) :**

- ▶ la commune, dans le cadre d'une restauration patrimoniale d'un ancien pigeonnier a destiné l'intérieur du pigeonnier aux espèces de chauves-souris : maintien de chiroptères, aménagement de perchoirs, mise en place de guano attractif. Il ne reste plus qu'à attendre la colonisation par les premiers individus ;
- ▶ afin de reconquérir la biodiversité agricole, la commune et le PNR expérimentent, grâce au soutien financier de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, un dispositif de paiement pour services environnementaux rendus par des exploitations agricoles qui mettent en place des infrastructures agro-environnementales (haies, enherbement des parcelles, maintien de pelouses permanentes, mares, etc.) ou modifient leurs pratiques de traitements sanitaires ;
- ▶ afin d'enrichir la biodiversité des espèces pollinisatrices, la commune a aménagé un jardin pour les insectes pollinisateurs utilisant des plantes locales (listes ABC) et florifères qui colonisent habituellement les friches agricoles. Ce jardin sert aujourd'hui de support pédagogique aux élèves de l'école qui peuvent ainsi découvrir les espèces qui les entourent ;
- ▶ la commune qui constate la faible présence des milieux aquatiques et humides alors qu'elle est traversée par l'Issole, souhaite engager la création d'une mare écologique alimentée par l'eau en sortie de station d'épuration avant rejet direct dans la rivière (cas actuel).

POUR EN SAVOIR +



**Atlas de la biodiversité communale  
Commune de La Roquebrussanne :**





# 5

## À VOUS DE JOUER ! LES DISPOSITIFS ET LES FINANCEMENTS

### → Les dispositifs d'accompagnement et de valorisation



#### De l'Atlas métropolitain de la biodiversité à l'Atlas de la biodiversité communale [ABC]

Après avoir élaboré son Atlas de la biodiversité, la Métropole Aix-Marseille-Provence accompagne les communes du territoire dans l'élaboration de plans communaux de biodiversité en développant des ressources techniques, scientifiques, pédagogiques et relationnelles. La coopération se formalise dans la Charte de déclinaison communale de l'Atlas métropolitain de la biodiversité d'Aix-Marseille-Provence.



#### Atlas métropolitain de la biodiversité Aix-Marseille-Provence :

<https://ampmetropole.fr/atlas-de-la-biodiversite>

#### « Les cahiers de l'Atlas » :

- › #1 Aix-Marseille-Provence, une métropole nature vulnérable
- › #2 Portrait de la biodiversité continentale
- › #3 Portraits communaux de la biodiversité
- › #4 Faune, flore et habitats naturels à enjeux de conservation
- › Guide technique pour les projets d'ABC sur le territoire de la métropole Aix-Marseille-Provence

#### Certains territoires ont mis en place des synthèses de la connaissance et d'information sur la biodiversité :



#### Portrait de la biodiversité de la Métropole Nice Côte d'Azur :

<https://nicedotdazur.org/services/environnement/actions-pour-la-biodiversite/portrait-de-la-biodiversite-terrestre-metropolitaine>



#### La biodiversité de la Métropole Toulon Provence Méditerranée par l'AUDAT Var :

<https://audat.org/publications/environnement/la-biodiversite-de-la-metropole-toulon-provence-mediterranee>



### Un dispositif d'accompagnement dans l'élaboration d'un plan d'actions : Territoires engagés pour la nature

Dispositif national, animé en région par l'ARBE et piloté par l'Office français de la biodiversité, la DREAL, la DRAAF et la Région. Il a pour objectif d'accompagner et de valoriser les collectivités qui mettent en œuvre des actions en faveur de la biodiversité.

Pour plus d'information :

Site régional :

<https://www.arbe-regionsud.org/1409-reconnaissance-territoire-engage-pour-la-naturenbsp.html>

Site national : <https://engagespourlanature.ofb.fr/territoires>



### Concours capitale française de la biodiversité

Ce concours identifie, valorise et diffuse les meilleures actions réalisées par des communes et intercommunalités françaises en faveur de la biodiversité. Chaque année, sur une thématique différente en lien avec la biodiversité, il reconnaît une collectivité lauréate.

Pour plus d'information : <http://www.capitale-biodiversite.fr>

## → Les financements possibles pour des actions



› l'appel à projet Atlas de la biodiversité communal de l'Office français de la biodiversité : depuis 2019 l'OFB finance dans les territoires au travers d'un appel à projet les démarches de diagnostics, d'inventaires et de définitions de plan d'actions favorable à la biodiversité pour les collectivités. La réalisation de cet inventaire permet ainsi de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire afin de faciliter leurs intégrations dans les démarches d'aménagement et de gestion et d'élaborer un plan local pour la biodiversité.

Présentation des ABC sur le site de l'OFB :

<https://www.ofb.gouv.fr/les-atlas-de-la-biodiversite-communale>

Site national des ABC : <https://abc.naturefrance.fr>



› si certaines actions favorables à la biodiversité peuvent se mettre en place à budget constant, d'autres nécessitent un accompagnement financier ou en termes d'ingénierie. Localement, les Régions, les Départements, les Agences de l'eau, les DREAL, sont des acteurs majeurs de ces accompagnements. L'Agence régionale de la Biodiversité et de l'Environnement [ARBE] anime un comité de financeurs en région et recense sur son site les aides possibles dans ce domaine :

<https://www.arbe-regionsud.org/2282-financements-biodiversite.html>



› l'État a également mis en place une plateforme pour centraliser l'ensemble des dispositifs d'aides (appels à projet, aides financières, aides en ingénierie) à l'échelle européenne, nationale ou locale : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr>



AGENCE RÉGIONALE  
**BIODIVERSITÉ  
ENVIRONNEMENT**  
*Naturellement Sud*

22, rue Sainte-Barbe - 13205 Marseille Cedex 01 - [www.arbe-regionsud.org](http://www.arbe-regionsud.org)  
04 42 90 90 90 - Siret 251 301 099 00049 - APE 8411 Z

